

DOSSIER

D'INSCRIPTION

SCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Un dossier par enfant

2025/2026

TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION
EST A DÉPOSER EN MAIRIE DE VAUGNERAY

DOCUMENTS A JOINDRE

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète
- En cas de séparation : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire.
- Justificatif de domicile récent : quittance de loyer, facture d'électricité... (de moins de 3 mois)
- Certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé)
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant ou certificat médical attestant que celui-ci est à jour de ses obligations vaccinales.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Vous devez compléter ce dossier et le déposer aux horaires d'ouverture de la mairie :

1 Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

- du lundi au vendredi de 8h30 - 12h / 14h - 18h00
- Le samedi de 8h30 à 12h00

Ou le retourner dûment rempli par courrier à cette adresse :

Commune de Vaugneray
Dossier Unique Famille
1 Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Les inscriptions périscolaires et de restauration scolaire se feront via le portail famille.



FICHE DU FOYER

RESPONSABLES DE L'ENFANT

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE,
MERCİ DE PRÉVENIR IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE

		<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère
Nom d'usage			
Nom de naissance			
Prénom			
Adresse	N°		
	Rue		
	Ville et CP		
Téléphone fixe ou portable			
Courriel			
Profession			
Nom de l'employeur			
Tél professionnel			
Autorité parentale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observations <i>Si l'enfant vit chez un tuteur, précisez les coordonnées du tuteur.</i>			
Signatures			

AUTRE(S) CONTACT(S) AUTORISÉ(S)

à venir chercher l'enfant
et être prévenu en cas d'urgence

	CONTACT 1	CONTACT 2	CONTACT 3
Nom d'usage			
Prénom			
Tél. fixe			
Tél. portable			

RENSEIGNEMENT ENFANT

1 fiche par enfant (à retourner complétée avant le 30 juin)

IDENTITÉ DE L'ENFANT

Nom :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Sexe : M F

Lieu de naissance :

Dpt/Pays :

VIE SCOLAIRE

Mon enfant est déjà scolarisé : Oui Non

Classe :

Nom de l'école :

Ville :



SORTIE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

J'autorise mon enfant (nom, prénom)

.....

En classe de :

Vaugneray Centre

St Laurent de Vaux

à quitter l'école seul(e) aux horaires et jours suivants :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30	<input type="checkbox"/> 11h30
<input type="checkbox"/> 16h30	<input type="checkbox"/> 16h30	<input type="checkbox"/> 16h30	<input type="checkbox"/> 16h30



La présente fiche ne vaut pas réservation pour l'accueil à la garderie, restaurant scolaire et plan mercredi. **Les réservations se font sur l'Espace Famille**

VIE PÉRISCOLAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEND.	A COMPTER DU
Garderie du matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Restauration scolaire					
Régime alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> non concerné <input type="checkbox"/> sans porc					
Garderie du soir 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Garderie du soir 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

PLAN MERCREDI

La municipalité a mis en place un accueil de loisirs pour les **mercredis matins** (hors vacances scolaires).

→ L'accueil de loisirs se fait de 7h30 à 12h30 avec 3 heures d'activités organisées de 8h30 à 11h30.

→ A l'école du Val Noir de Vaugneray.

→ Il est ouvert à tous les enfants âgés de 3 ans révolus à la date du premier jour d'accueil et scolarisés dans un établissement primaire (public ou privé) de la commune de Vaugneray.

→ L'inscription peut être annuelle ou par période (sept/dec - janvier/fin avril - mai/juillet)

→ Elle doit être réalisée via le portail famille de la commune :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1297410#connexion&110803>

→ Le tarif est défini de manière forfaitaire pour l'accueil à la demi-journée sans repas

Tranche 1 - QF < 400	2€
Tranche 2 - QF entre 401 et 800	4€
Tranche 3 - QF entre 801 et 1200	6€
Tranche 4 - QF > 1200	8€

DROIT À L'IMAGE



J'autorise

Je n'autorise pas

La commune de Vaugneray a le droit de prendre mon enfant en photo et à publier ces photos sur le magazine de la commune, le site internet et sur des outils de communication en lien avec l'éducation, pour l'année scolaire 2025-2026.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Pour toutes formes d'allergies, situation de handicap ou problématique médicale nécessitant un accueil spécifique de l'enfant, sur présentation de certificat médical, la mise en place d'un PAI est obligatoire. Contacter la directrice de l'école.

L'établissement du PAI nécessite un délai.
En l'attente de l'établissement de ce document, vous devez transmettre les documents/ordonnances dès l'inscription.



Prénom de l'enfant :

Médecin traitant :

Téléphone :

Allergie(s) alimentaire(s) : Non Oui, précisez :

Allergie(s) médicamenteuse(s) : Non Oui, précisez :

Allergie(s) autre(s) : Non Oui, précisez :

Contre-indication médicale : Non Oui, précisez :

Observations :

J'autorise les personnels à faire donner à mon enfant, en cas d'urgence, tous les soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale et à le transporter dans un véhicule de secours, jusqu'au Centre Hospitalier.

Vu le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018, l'obligation vaccinale est passée de trois à onze vaccins. L'admission du mineur à l'école est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document mentionné à l'article D. 3111-6 attestant du respect de l'obligation prévue à l'article L. 3111-2.

**En l'absence des vaccinations à jour,
l'inscription de votre enfant à l'école publique sera une INSCRIPTION PROVISOIRE**

AUTORISATION FOYER

J'accepte de recevoir des informations par courriel de la commune de Vaugneray et/ ou du restaurant scolaire

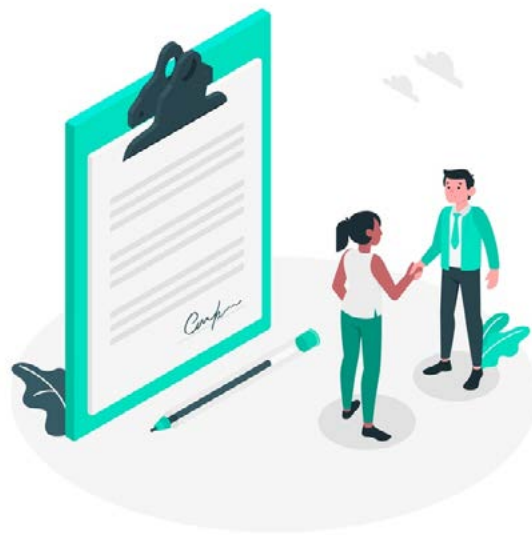
* Les informations personnelles recueillies ont pour finalité l'inscription de votre enfant à l'école, à la restauration scolaire et aux activités périscolaires.

Les données sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant.

Les responsables du traitement sont la commune de Vaugneray et les établissements scolaires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement.

Vous pouvez obtenir des informations en adressant un courrier à la Commune de Vaugneray :
1 Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY.

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : mairie@vaugneray.com ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir et à signer - obligatoire)

Je soussigné(e).....
certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription.
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

Date :

Signature mère :
Obligatoire

Signature père :
Obligatoire



EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

TEMPS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

L'intégralité des deux règlements est consultable à l'adresse www.vaugneray.com

1/ ORGANISATION GÉNÉRALE

• ACCUEIL GARDERIE DU MATIN

- Ecoles du centre
Brins d'herbe et Val noir : de 7h20 à 8h20
- Saint Laurent de Vaux : de 7h45 à 8h20

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont remis à l'animateur présent au sein de l'école et non laissés au portail de l'école.

• ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE : de 11h20 à 13h20

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La restauration scolaire n'est accessible que si votre enfant a été accueilli par l'enseignant le matin.

Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter pour la réservation et/ou l'annulation des repas via le portail famille.

• ACCUEIL GARDERIE DU SOIR :

- Ecoles du centre Brins d'herbe et Val noir : de 16h20 à 18h00 ou 18h30
- Saint Laurent de Vaux : de 16h20 à 18h00

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil du soir est accessible seulement si l'enfant a été accueilli par l'enseignant l'après-midi.

ATTENTION : toute réservation à la garderie sans annulation préalable en cas d'absence, vous sera facturée.



2/ CONDITIONS D'ACCUEIL AU RESTAURANT SCOLAIRE

La fréquentation du restaurant scolaire est possible **à compter des 3 ans révolus** de l'enfant. Une dérogation exceptionnelle peut être envisagée **sur demande** auprès de l'adjointe aux affaires scolaires.

3/ EXCLUSION

Tout manquement au respect des règlements pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des temps périscolaires ou de restauration.



TARIFS ANNÉE 2025-2026



4/ TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Restaurant scolaire*	Enfant (si respect du délai de prévenance de 7 jours)	4,30 €
	Personnel scolaire (si respect du délai prévenance de 7 jours)	5,50 €
	Dernière minute	6,50 €
	Forfait pour un repas non pris	2,50 €

- Pour les absences imprévisibles (maladie) :

Prévenir par courriel dès le 1^{er} jour d'absence : mairie@vaugneray.com

Fournir un certificat médical au nom de l'enfant jusqu'au 2 du mois suivant :

- Par courriel via le portail famille ou à mairie@vaugneray.com
- Par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

! Le 1er jour d'absence sera facturé

- Pour les absences prévisibles : signaler celle-ci au plus tard 7 jours avant le début de l'absence.
- Le tarif dernière minute sera appliqué en cas de non respect des délais de réservation.

5/ TARIFS DE LA GARDERIE *

	Tickets à l'unité	
Vaugneray Centre	Accueil du matin (à partir de 7h20)	2,10 €
	Accueil du soir 16h30-18h	3,15 €
	Accueil du soir 16h30-18h30	4,28 €
Saint-Laurent-de-Vaux	Accueil du matin (à partir de 7h45)	1,22 €
	Accueil du soir 16h30-18h	3,15 €

- Pour les absences : Les annulations se feront via le portail famille la veille pour l'accueil du matin et le jour même avant 10 heures pour l'accueil du soir et du mercredi midi.

* Tarifs actualisés en cours d'année

NUMEROS UTILES

▸ **École de St-Laurent-de-Vaux**
04 78 45 95 50

▸ **Écoles du centre**
Maternelle Brins d'herbe
Élémentaire Val noir
04 78 45 81 53

▸ **Périscolaire**
06 76 49 01 78

▸ **Mairie de Vaugneray**
04 78 45 80 48
mairie@vaugneray.com



Dossier téléchargeable : www.vaugneray.com